

**FORUM : PNUE**

**QUESTION** : Concilier exploitation et protection de la vie aquatique et terrestre

**SOU MIS PAR** : Albanie

*L'Assemblée Générale,*

*Réaffirmant* que l'un des principaux buts de l'ONU est de protéger l'environnement et d'encourager les sociétés du monde à respecter la planète que ça soit concernant la vie terrestre et la vie aquatique,

*Se déclarant* particulièrement préoccupée par le futur de notre planète car la désertification et la déforestation sont deux causes très importantes qu'il est primordial de résoudre très rapidement car la désertification dans les zones arides varie de 19,5 % à 69,5 % et les forêts ont perdu presque 100 millions d'hectares sur la planète en deux décennies,

*Désireuse* d'associer l'exploitation des mers et leur préservation pour permettre la prospérité de ce milieu qui fournit et maîtrise la majeure partie des composants pour respirer et vivre sur Terre, puisque les rapports de 2021 des Objectifs de Développement Durable (ODD), expliquent que l'activité humaine altère 75% de la surface terrestre la faune et la flore sont donc en recul et des actions doivent être mises en place,

*Rappelant également* que l'agriculture intensive est une pratique dévastatrice pour l'environnement et la biodiversité, c'est pourquoi il faut adopter une consommation raisonnable entraînant des modes de production d'avantages respectueux et durables,

*Consciente* des problèmes que rencontrent certaines mers du globe qui ne pourraient être résolus que par une coopération et une action internationale mise en place par les gouvernements et par les populations locales pour venir en aide aux millions d'espèces animales et végétales menacées d'extinction pour contribuer à leur prospérité,

*Considérant* que la surexploitation des ressources est une pratique dévastatrice et néfaste pour l'environnement et la biodiversité qu'il faut réguler en mettant en place des lois et renforcer celles déjà existante, par exemple les quotas de pêche qui ne sont pas assez élevés, et en agissant de façon plus responsable et respectueuse de l'environnement,

*Démontrant* grâce à la mise en place du réseau MedPAN dans lequel s'inscrivent des aires marines protégées gérées et surveillées de manière efficace et écologiquement représentatif, permettant d'assurer la conservation à long-terme des éléments clés de la biodiversité marine et de soutenir le développement durable dans la région.

*Notant avec satisfaction* l'existence de la convention sur la diversité biologique (CDB) visant à la conservation de la diversité biologique, à l'utilisation durable de la diversité biologique et au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

1. *Encourageant* les pays du monde à entreprendre des actions pour la protection des mers et océans pour contribuer à leur prospérité car ils sont des acteurs très importants pour notre bien-être, notre santé et pour notre vie sur terre,
  - a. *Félicitant* les États-Unis à continuer leurs efforts puisqu'ils ont dépensé le budget le plus élevé pour les actions côtière et océanique mais aussi à pousser les autres pays à participer financièrement et à mettre en place des plans d'actions pour cette cause.
  - b. *Estimant* que les États doivent favoriser le développement durable car l'activité humaine est profondément destructrice des océans en mettant en place une pêche et une récolte plus responsable et durable, dans le respect de la vie marine;
  
2. *Invitant* les pays moins développés à avoir d'avantage une exploitation et produire une agriculture plus durable en leur apportant des aides pour qu'ils n'en subissent pas le coût économique pour ne pas les décourager dans leurs efforts;
  - a. *Approuvant* une mise en place d'un fond dans lequel les pays les moins développés pourront piocher pour lutter contre la désertification et aider leur population à se reloger dans une région moins aride,
  - b. *Prenant note* du rapport Brundtland rédigé en 1987, demande à tous les pays d'adopter les critères pour une exploitation durable,

3. *Constatant avec préoccupation* la rapidité avec laquelle l'homme détruit les forêts du monde puisque durant l'année 2022 la perte s'est élevée à environ 16%, les pays du monde doivent donc continuer à créer des zones forestières protégées car ces zones constituent seulement 18% de la forêt mondiale.